

ACCORD D'ASSOCIATION

Signé le 26/02/1996, entré en vigueur le 01/03/2000.

- ✓ Démantèlement immédiat des droits de douane sur les produits industriels du côté de l'UE
- ✓ Période de transition de 12 ans du côté du Maroc jusqu'au 01/03/2012.

ACCORD AGRICOLE

Signé le 13/12/2010, entré en vigueur le 01/10/2012

- ✓ Démantèlement des droits de douane sur les produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche
- ✓ Application de contingents tarifaires pour les produits sensibles.

ACCORD SUR LA PROTECTION DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Paraphé le 16/01/2015, en attente de signature et de ratification

- ✓ Garantie d'un niveau supérieur de protection des indications géographiques des deux parties
- ✓ Stimulation des échanges commerciaux de produits agricoles et de denrées alimentaires de qualité

ALECA

Lancement des négociations le 01/03/2013. Après 4 rounds tenus entre 2013 et 2015, un accord politique a été conclu en 2019 pour reprendre les négociations.

- ✓ Approfondissement de la zone de libre échange
- ✓ Extension à de nouveaux secteurs comme les services et l'investissement
- ✓ Rapprochement réglementaire pour les secteurs prioritaires qui seront choisis de commun accord entre les deux parties

LIENS UTILES :

Quels sont les accords de libre-échange entre l'Union européenne et le Maroc ?

<https://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/morocco/>

Quelles sont les conditions pour exporter vers l'Union européenne ?

<https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/content>

Comment exporter vers les pays de la zone euro-méditerranéenne ?

<https://euromed.macmap.org/euromed>



Les relations Union européenne-Maroc



COMMERCE ET INVESTISSEMENT

L'Union européenne (UE) est le premier partenaire du Maroc : avec 43 milliards d'euros d'échanges de marchandises en 2021 (incluant EUR 18 milliards d'exportations marocaines vers l'UE). Après un recul en 2020 lié à la pandémie Covid-19, les échanges commerciaux se sont améliorés de 23% en 2021 par rapport à l'année précédente et d'environ 10% comparé au niveau d'avant-crise. L'UE est à la fois le 1^{er} fournisseur du Maroc et son 1^{er} client (environ 60% des exportations marocaines). Le Maroc est également le 1^{er} partenaire de l'UE en Méditerranée du Sud. En termes de services, le Maroc a un excédent de EUR 1,5 milliard avec l'UE en 2019. Plus de la moitié des investissements directs étrangers au Maroc provient de l'UE.

Le commerce entre le Maroc et l'UE s'exerce en vertu de l'**Accord euro-méditerranéen établissant une association entre l'UE et le Maroc**, complémenté par d'autres accords (entrée en vigueur en 2000). Dans son volet commercial, il a permis l'élimination des droits de douane avec des éléments d'asymétrie en faveur du Maroc : depuis l'année 2000 tous les produits industriels marocains entrent l'UE sans droits de douane, tandis que le Maroc a bénéficié d'une période de transition jusqu'à 2012 pour éliminer ses droits de douane sur les biens industriels d'origine UE.

En 2010 les deux parties ont signé un **accord sur l'agriculture** qui est entré en vigueur en 2012, permettant un degré élevé d'ouverture réciproque du commerce des produits agricoles et transformés et des produits de la pêche, avec des exceptions pour les produits sensibles de part et autre. En 2010, l'UE et le Maroc ont aussi conclu un **accord instituant un mécanisme de règlement des différends de nature commerciale**, entré en vigueur en 2012, en vue de parvenir dans la mesure du possible à une solution mutuellement acceptable en cas de conflits sur la mise en œuvre de l'Accord d'association.

Des **négociations en vue d'un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA)** ont été lancées en 2013 avec l'objectif d'atteindre une intégration plus étroite entre les économies européenne et marocaine, notamment dans des secteurs comme les services et l'investissement. Les négociations ont été suspendues pendant plusieurs années.

Suite à l'**accord politique** du Conseil d'Association en **2019**, le Maroc et l'UE ont convenu de reprendre les négociations.

Dans deux récentes communications de la Commission européenne sur le Voisinage et la révision de la politique commerciale ('Trade Policy Review'), l'UE a rappelé son ouverture à :

- une reprise des négociations ALECA adaptée aux nouvelles évolutions du partenariat UE-Maroc, ou à
- d'autres initiatives de modernisation qui peuvent faciliter le commerce et l'investissement durable.

En septembre 2021, les secteurs privés européen et marocain ont adopté un pacte appelant à la modernisation des relations commerciales Maroc-UE.

Depuis l'établissement
complet de la zone de libre-
échange en 2012 :

+55% d'exportations
européennes vers le Maroc
+2x d'exportations
marocaines vers l'UE

43 milliards d'euros
d'échanges de biens
Maroc-UE en 2020

=

53%

des échanges extérieurs du
Maroc

Le Maroc
1^{er} exportateur de légumes
au monde vers l'UE
et
1^{er} exportateur de produits
agricoles de la Méditerranée
du sud vers l'UE

10 milliards d'euros
d'échanges de services
Maroc-UE en 2019
avec

Un excédent de
1,5 milliard € pour le Maroc

Les entreprises originaires de
l'UE sont les premiers
investisseurs étrangers au
Maroc (18 milliards €
d'encours à fin 2020)

**Délégation de l'Union européenne
au Maroc**

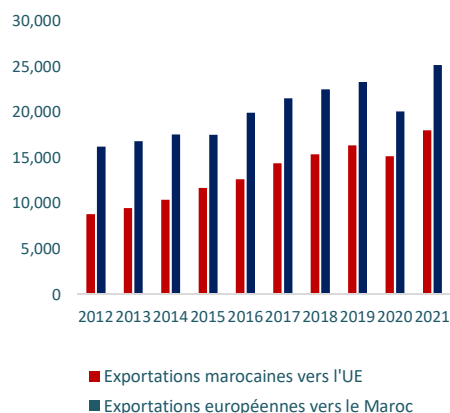
Riad Business Center aile sud, Bd Er
Riad – BP 1302 – Rabat (MAROC)
Tél. +212.5.37.57.98.00

http://eeas.europa.eu/delegation/s/morocco/index_fr.htm

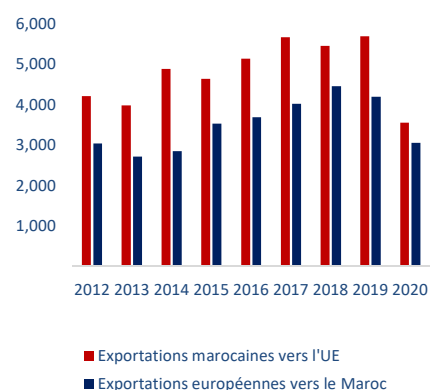
Suivez l'actualité de l'UE au Maroc
sur [@UE au Maroc](#) | [f](#)

ECHANGES UE-MAROC DEPUIS L'ETABLISSEMENT DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE EN 2012

ECHANGES DE BIENS
(EN M €, SOURCE: EUROSTAT)



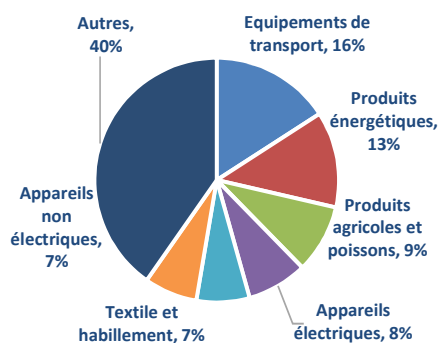
ECHANGES DE SERVICES
(EN M €, SOURCE: EUROSTAT)



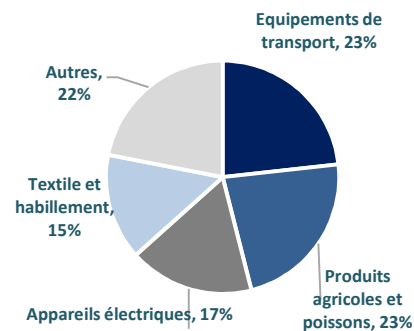
COMPOSITION DES ECHANGES UE- MAROC EN 2021

(EN %, SOURCE: EUROSTAT)

**EXPORTATIONS EUROPEENNES VERS LE
MAROC**

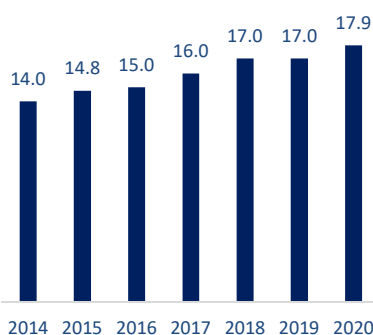


EXPORTATIONS MAROCAINES VERS L'UE



EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS DE L' UE VERS LE MAROC

ENCOURS DES IDE EUROPEENNES
(EN Mds EUR)
(SOURCE: EUROSTAT)



**ENCOURS DES PRINCIPAUX INVESTISSEURS
ETRANGERS EN 2019 (EN M MAD)**
(SOURCE: OFFICE DES CHANGES)

